

FICHE PROGRAMMES EUROPEENS

(Avril 2010)

Les programmes européens sont nombreux et variés. Ils concernent tout aussi bien les domaines de la coopération universitaire, scientifique ou technique. Ils sont tous mis en œuvre selon des procédures similaires : des appels d'offres et la mise en place de consortiums regroupant plusieurs pays européens et latino-américains pour assurer la coordination du projet. Un pays (institution publique ou privée) est généralement détenteur du pilotage du projet considéré.

Ces programmes peuvent être ouverts :

- 1) A tous les pays tiers
- 2) Aux pays latino-américains et européens exclusivement (programmes régionaux Union Européenne – Amérique Latine)
- 3) A un seul pays

1. Les programmes ouverts aux pays tiers de l'UE

1.1. 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement (7^e PCRD) :

Il s'agit du programme de recherche et développement technologique, principal instrument de financement de la recherche de l'UE à l'échelon européen. Le budget pour les 7 années (2007-2013) est de **50,5 milliards d'euros**. Tous les appels sont ouverts à la participation d'équipes compétitives des pays tiers dans les consortiums européens, mais des appels d'offre spécifiques peuvent concerner l'Amérique latine et inclure obligatoirement des groupes de recherche latino-américains.

En ce qui concerne la participation latino-américaine au 7^e PCRD, d'après des chiffres de février 2010, les pays ayant la plus forte participation sont le Brésil (115 participations), l'Argentine (66), le Mexique (48) et le Chili (45).

1.2. ERASMUS MUNDUS :

Ce programme vise à promouvoir la qualité de l'enseignement supérieur en Europe, à améliorer le potentiel des étudiants, à encourager la compréhension interculturelle et à soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans les pays tiers.

- L'action 1 (programmes communs) appuie des masters et doctorats européens conjoints entre plusieurs institutions d'enseignement supérieur européennes – et possiblement mais assez rarement d'un pays tiers.
- L'action 2 (partenariat – ex-fenêtre de coopération externe) s'adresse aux pays tiers et vise à favoriser une coopération structurée entre les établissements d'enseignement supérieur européens et des pays tiers en encourageant la mobilité à tous les niveaux d'étude des étudiants (licences et masters), des doctorants, des chercheurs et du personnel universitaire et administratif.

Pour ces deux actions, Erasmus Mundus appuie la création de masters et doctorats conjoints (action 1) et de partenariats entre universités (action 2) et des bourses pour étudiants (action 1 et 2). Par conséquent, il y a deux types de participation : celle des institutions d'enseignement supérieur et des étudiants.

- Action 1 : il y a 116 masters et des 13 doctorats européens conjoints Erasmus Mundus. Un grand nombre compte une université française. Les étudiants latino-américains peuvent postuler à des bourses Erasmus Mundus pour suivre les formations de ces masters et doctorats.
- Action 2 : elle fonctionne par lots géographiques définis à chaque appel d'offre. Pour l'année académique 2009-2010, les lots 15 à 21 concernaient l'Amérique latine. Des universités françaises participent aux consortiums. Il y a donc des étudiants latino-américains en France dans le cadre de l'Action 2 Erasmus Mundus cette année, puisque les étudiants doivent partir dans l'une des universités des consortiums gagnants. Les étudiants peuvent obtenir des bourses. Pour l'année académique 2010-2011, seul le lot 13 concerne l'Amérique latine et il s'adresse spécifiquement à l'Argentine.

1.3. Programme acteurs non-étatiques et autorités locales pour le développement :

Le budget global de ce programme pour les 3 objectifs qu'il poursuit et pour 2007-2010 est de **903 millions d'euros**.

L'objectif 1 de ce programme vise le soutien aux actions de développement mises en œuvre par les acteurs non étatiques (ANE) ou les autorités locales (AL) en étroite collaboration avec les communautés locales et les groupes de population les plus vulnérables, dans le but de promouvoir les principes d'intégration et d'autonomie dans les pays partenaires.

Les pays d'Amérique latine sont éligibles. Les actions doivent présenter un caractère plurinational ou régional et couvrir au moins deux pays éligibles. Le budget indicatif pour l'Amérique latine pour l'appel 2010 s'élève à environ 4 millions d'euros.

2. Les programmes régionaux UE-AL

2.1. ALFA III :

ALFA est un programme de coopération entre les institutions d'enseignement supérieur de l'Union européenne et d'Amérique Latine. Son objectif est de contribuer au développement de l'enseignement supérieur en Amérique latine au travers de la coopération entre l'Union Européenne et les pays latino-américains. La phase III du programme ALFA couvre la période 2008-2012 (**85 millions d'euros** pour les 4 ans).

Lors du premier appel d'offre, lancé en 2008 pour 19 millions d'euros, 14 projets ont été sélectionnés. La France (2 universités - Paris XII et Grenoble 2) est présente dans 2 des 14 consortiums gagnants. Le deuxième appel d'offre est actuellement ouvert. Il se clôturera le 25 juin 2010.

2.2. URBAL III :

Lancé en 1995, l'objectif du programme Urb-AL est de développer des réseaux de coopération décentralisée entre collectivités locales latino-américaines et européennes sur des thèmes et des problèmes concrets de développement local urbain. La phase III du programme Urb-AL (2008-2012) a été dotée de **50 millions d'euros** pour les 4 ans.

Le premier appel d'offre, clôturé en juin 2008, a sélectionné 21 projets. On compte la participation de 4 collectivités locales françaises (Saint Denis, Lille Métropole, Toulouse, le département des Hautes Pyrénées la région PACA).

2.3. @LIS2 :

Issu du sommet de Rio en juin 1999, le projet @LIS a pour objectif de développer l'utilisation des Technologies de l'Information et des Communication en Amérique Latine, en stimulant la coopération entre les deux régions et en profitant de l'expérience et de la collaboration d'experts européens. Ce projet, qui est actuellement dans sa deuxième phase, est doté de **22 millions d'euros** sur 4 ans. L'un des 3 projets sélectionnés pour 2009-2012 est piloté par la CEPALC (9 millions d'euros de l'UE).

2.4. EUROCLIMA :

Après une phase préliminaire en 2009 financée à hauteur de 0,7 million d'Euros et pilotée par la CEPALC, l'Union européenne a lancé en 2010 son nouveau projet EUrocLima, d'un montant de **5 millions d'euros** sur 3 ans. Confié à la CEPALC, au Centre Commun de Recherche et à un troisième partenaire en cours d'identification, il a pour objectif d'aider les pays latino-américains à se préparer aux défis du changement climatique et de renforcer le dialogue et l'intégration régionale sur ce thème, en particulier en améliorant la connaissance de la réalité et des conséquences du changement climatique par les décideurs politiques et la communauté scientifique. Un nouvel appel d'offre pour coordonner EUROCLIMA sera publié prochainement.

2.5. EUROSOCIAL2 :

Le programme EUROSociAL vise le renforcement institutionnel des administrations publiques à travers la promotion des échanges entre les administrations d'Amérique latine et de l'Union européenne. L'objectif est de contribuer à l'augmentation du degré de cohésion sociale des sociétés latino-américaines en intervenant au niveau des politiques publiques de l'éducation, de la santé, de l'administration de la justice, de la fiscalité et de l'emploi pour qu'elles deviennent des vecteurs de cohésion sociale. La phase II d'EUROSOCIAL devrait être lancée en 2010.

Tous les pays de l'Union Européenne et de l'Amérique latine pourront participer aux activités, qui seront pilotées par un consortium européen-latino-américain.

3. Les programmes spécifiques par pays (gérés directement par les Délégations de l'Union Européenne dans chaque pays)

3.1. Programme acteurs non-étatiques et autorités locales pour le développement

3.2. Programme Instrument Européen pour la Promotion de la Démocratie et des Droits de l'Homme